

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 17 février 2025



COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

N° 25-02-02

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

COMMUNE DE MARCLOPT – RUE
MARCUS CLAUDIUS & CHEMIN DE
GRANGENEUVE -REPLACEMENT
DES RESEAUX HUMIDES

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250217-CS25-02-02-DE
PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 21/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(s) excusé(s) représenté(s)

PERCET Serge- Montrond les Bains

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

GRANJON Vincent – Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PHILIPPE Marie-France- Rivas

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Saint Galmier -----
- REALITES
- Commune de Marclopt

Secrétaire élu (e) pour la session

ROCHETTE Georges

OBJET : COMMUNE DE MARCLOPT – RUE MARCUS CLAUDIUS & CHEMIN DE GRANGENEUVE -
REEMPLACEMENT DES RESEAUX HUMIDES – PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET

Monsieur le Président rappelle le programme 2024 approuvé lors du Comité Syndical du 25 mars 2024, et particulièrement l'opération relative aux travaux de remplacement des réseaux humides sur la commune de Marclopt, Rue Marcus Claudius et Chemin de Grangeneuve.

Les travaux envisagés situés Rue Marcus Claudius sont :

- Renouvellement du réseau eaux usées existant (AC Ø 200/250) sur environ 260 ml
- Reprise éventuelle de 115 ml de réseaux eaux pluviales (PVC ou Béton Ø300)
- Renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable (PVC Ø63) sur environ 260 ml
- Amélioration éventuelle de la défense incendie suite à la remarque du SDIS : « ajout d'un PI pour couvrir au mieux la dernière maison. »

Les travaux envisagés situés Chemin de Grangeneuve sont :

- Renouvellement du réseau eaux usées existant (Fonte et AC Ø 200) sur environ 575 ml
- Renouvellement éventuelle de la conduite d'adduction d'eau potable (Fonte DN150) sur environ 385 ml en fonction de sa position à préciser (sous mur de clôture ?)
- Renouvellement du Poteau incendie.

Les travaux envisagés situés entre le Chemin de Grangeneuve et la RD N°115 sont :

- Modification des écoulements d'eaux pluviales en direction de l'Ouest.

D'un point de vue financier, le récapitulatif estimatif des travaux en € HT est le suivant :

Récapitulatif financier Avant-Projet

RECAPITULATIF DES DEPENSES HT	AEP	EU	EP	Total SIVAP	Total Mairie
Travaux Chemin de Grangeneuve	94 000 €	354 000 €	78 000 €	94 000 €	432 000 €
Travaux Rue Marcus Claudius	66 000 €	145 000 €	126 000 €	66 000 €	271 000 €
Maîtrise d'œuvre	7 840 €	24 451 €	9 995 €	7 840 €	34 447 €
AMO Levé topo	45 €	195 €	60 €	45 €	255 €
AMO diag amiante HAP	75 €	325 €	100 €	75 €	425 €
AMO Contrôles de réception	75 €	325 €	100 €	75 €	425 €
Visites ministérielles		3 300 €			3 300 €
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-24420086-20250217-CE25-02-DE					2 000 €
Accusé certifié exécutoire					
Réception par le préfet : 21/02/2025	500 €	2 190 €	670 €	500 €	2 860 €
Publication : 24/02/2025	400 €	1 720 €	530 €	400 €	2 250 €
Pour l'autorité compétente de l'émission EP		1 100 €	600 €		1 700 €
Divers					5 000 €
Contrôles de réception (Estimation Chemin de Grangeneuve)	500 €	4 500 €	500 €	500 €	5 500 €
Contrôles de réception (Estimation Rue Marcus Claudius)	500 €	3 500 €	1 200 €	500 €	5 200 €
TOTAL HT +/- 10%	170 000 €	541 000 €	218 000 €	170 000 €	766 000 €
				936 000 €	



Où et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ☼ Approuvent l'avant-projet des travaux de restructuration des réseaux humides, Rue Marcus Claudius et Chemin de Grangeneuve sur la commune de Marclopt, tel qu'annexé,
- ☼ Autorisent la poursuite des études pour l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises,
- ☼ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour d'éventuelles subventions.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 18 février 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Georges ROCHETTE

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Georges ROCHETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250217-CS25-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 21/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

